



A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Direction Départementale des Territoires
S.E.A.A.T.
Pôle Espaces Naturels, biodiversité et
publicité
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFhhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Monsieur le Préfet
Monsieur COURT Philippe
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Préfet,

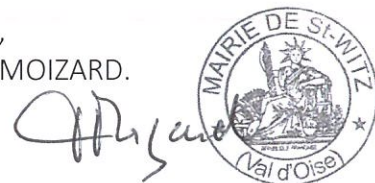
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

SOUS-PREFECTURE DU VAL D'OISE

Monsieur le Sous-Préfet
Monsieur LEPIDI Dominique
1 boulevard François Mitterrand
C.S. 80025
95842 SARCELLES Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Sous-Préfet,

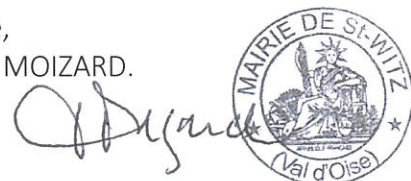
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Communauté d'agglomération Roissy Pays
de France
Monsieur le Président
Monsieur DOLL Pascal
6 bis avenue Charles de Gaulle
95700 ROISSY-EN-FRANCE

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Président,

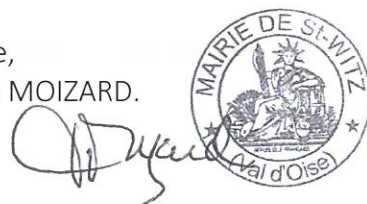
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Région Ile-de-France
Madame la Présidente
Madame PECRESSE Valérie
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame la Présidente,

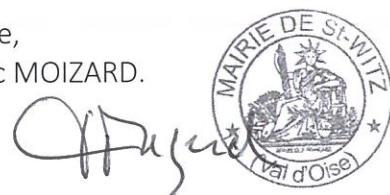
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Conseil Départemental du Val d'Oise
Madame la Présidente
Madame CAVECCHI Marie-Christine
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Chambre de Commerce et d'Industrie du Val
d'Oise (CCI 95)
Monsieur le Président
Monsieur KUCHLY Pierre
35 Boulevard du Port
Cap Cergy - Bât C1 - CS 20209
95031 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Président,

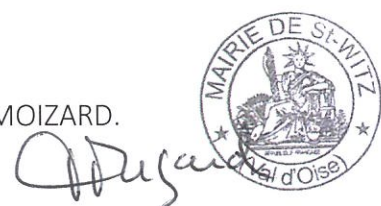
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Chambres des métiers et de l'Artisanat du
Val d'Oise
Monsieur le Président
Monsieur ALEXEEF Michel
1 avenue du Parc
95015 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
19 rue d'Anjou
75008 PARIS

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : **@95SaintWitz**, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.



A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Ile-de-France Mobilités
Syndicat des Transports d'Ile-de-France
Madame la Présidente
Madame Valérie PECRESSE
39 bis - 41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFhhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Direction Départementale des Territoires du
Val d'Oise

Monsieur le Directeur

Monsieur Nicolas MOURLON

5 avenue Bernard Hirsch

CS 20105

95011 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFhhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports
Immeuble J. Lemer cier
5 avenue de la Palette
95300 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

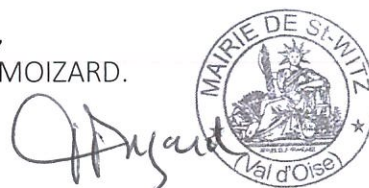
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Monsieur le Maire
Monsieur DIDIER Frédéric
5 rue Léon Bouchard
95470 VEMARS

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

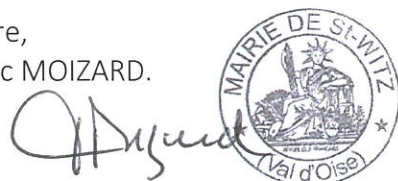
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Monsieur le Maire
Monsieur SPECQ André
10 rue du Colonel Fabien
95670 MARLY-LA-VILLE

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.



A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Monsieur le Maire
Monsieur KUDLA Dominique
25 rue Saint Germain
95380 VILLERON

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

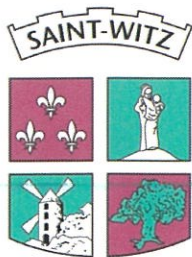
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.



A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Madame le Maire
Madame HAESINGER Jacqueline
1 Place du 19 mars 1962
95470 FOSSES

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Madame le Maire
Madame ROLDAO Adeline
3 rue de la Liberté
95470 SURVILLIERS

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Monsieur le Maire
Monsieur MANGOT Michel
15 rue de Paris
60128 PLAILLY

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

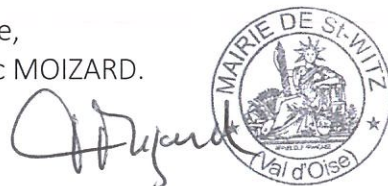
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

Mairie
Monsieur le Maire
Monsieur FABRE Jacques
18 rue Corot
60128 MORTEFONTAINE

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

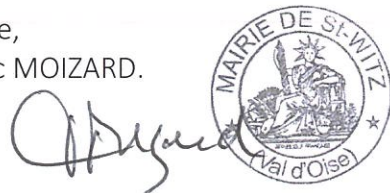
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHhvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.





A Saint-Witz, le 2 décembre 2024

Le Maire de SAINT-WITZ

A

UDAP 95
CS 20105
5 avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY PONTOISE CEDEX

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme

Tel : 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf : 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <https://cutt.ly/HeZFHvY> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.